

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Délibération n°

2023-09-11

Date d'affichage : 15/09/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le cinq septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie, FREENEE Anais, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LE ROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents :

Marc-Antoine LEMIERE, PATIENCE Mickael, DUBREUIL Audrey

Absents excusés:

GODARD Jacky donne pouvoir à Valérie GILETTE, PELLETIER Philippe donne pouvoir à Christelle LECAPITAINE.

Présents : 18 **Pouvoirs :** 2 **Votants :** 20

Arrivée à 20h08, Monsieur DAVID n'a pu prendre part au vote qu'après l'approbation du P.V.

Arrivée à 20h10, Madame gilette n'a pu prendre part au vote qu'après l'approbation du P.V.

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Budget : Décision modification du budget Assainissement (DM 2023-2)

Délibération 2023-09-11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Courrier de la Sous-Préfecture du 4 juillet 2023 concernant les dépenses imprévues ;

Vu la nécessité d'actualiser les crédits budgétaires :

Considérant le respect de l'équilibre budgétaire, le budget modifié est voté de manière suivante :

- Section de Fonctionnement :
 - Dépenses : 317 209.79 €
 - Recettes : 317 209.79 €
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 616 566.75 €

- Recettes : 616 566.75 €

Décision : 20 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

- APPROUVE la décision modificative 2023-2 comme suit :

14475 Code INSEE	VAL D'ARRY ASSAINISSEMENT	DM n°2 2023
---------------------	------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision Modificative 2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	2 226.84 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	2 226.84 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	7 000.00 €	2 226.84 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158 : Autres	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		7 000.00 €		-2 226.84 €

Certifié exécutoire le
15/09/2023,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

